

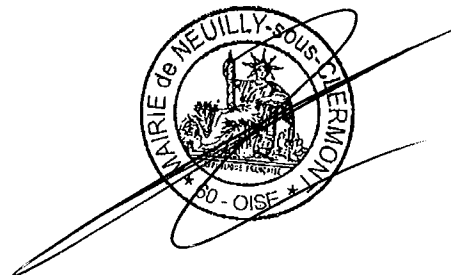
LISTES DES DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 19. Qui ont pris part à la délibération : 16. Convocation : 13/03/2025.

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CHEMIN, Maire de la commune.

N°	Sujet	Résultat du vote	
	Adoption du compte rendu du CM du 28 février 2025.	Unanimité	
1	Subventions aux associations 2025	AGEA	13 pour (M. RAVIART, G. DEBAËR, M. DRUET ne participent pas)
		AIPE	15 pour (C. CHAMBON ne participe pas)
		Anciens combattants	Unanimité
		Cadan's fit	15 pour (S. GEFFROY ne participe pas)
		Carrefour Amitié	14 pour (JP OCULY, G. DEBAËR ne participent pas)
		Connaissance et sauvegarde	15 pour (M. RAVIART ne participe pas)
		Croix Rouge	Unanimité
		Football Club	15 pour (C. DEFLANDRE ne participe pas)
		Jardins familiaux	15 pour, 1 contre (A. FRERET)
		Alors, on joue !	Unanimité
		Pompiers de Clermont	Unanimité
		Restos du cœur	Unanimité
		Souvenir Français	Unanimité
		Tribal Bikers	15 pour (I. D'ARANJO ne participe pas)
		Villacler – Art Brico	15 pour (X. GÉRARD ne participe pas)
10	Verticale Clermontoise	14 pour, 2 abstentions (JP OCULY, A. FRERET)	
		Secours Catholique	15 pour, 1 contre (I. D'ARANJO)
2	Contingent scolaire 2025	Unanimité	
3	Subvention au C.C.A.S. 2025	Unanimité	
4	Participation aux frais de scolarité	Unanimité	
5	Participation aux frais du RASED	Unanimité	
6	Compte de gestion 2024	Unanimité	
7	Compte administratif 2024	15 pour	
8	Affectation du résultat	Unanimité	
9	Vote du taux des taxes	Unanimité	
10	Budget primitif 2025	Unanimité	
11	Mutualisation service informatique	15 pour, 1 abstention (C. CHAMBON)	

Le Maire, Christophe CHEMIN.



Mairie de Neuilly-sous-Clermont (60 290)

Adresses : 56, rue d'Auvillers – mairie@neuillysousclermont.fr – www.neuilly-sous-clermont.fr - Tél : 03.44.73.00.43
Accueil du secrétariat : lundi, mardi, jeudi et vendredi 16h-18h, mercredi 10h-12h, 1^{er} samedi du mois 9h-12h (le 2^e si le 1^{er} est férié)